

tugal à l'Espagne, les habitans s'étoient retirés dans l'intérieur de l'isle; ce qui faisoit craindre que les Espagnols n'aient quelques difficultés à surmonter de leur part, avant d'être paisibles possesseurs de cette isle. Quant aux habitans de l'isle d'Annabon, cédée aussi par S. M. Très-Fidèle au Roi Catholique, on apprend qu'ils ont déclaré hautement aux Espagnols qui y étoient arrivés pour en prendre possession, que leurs ancêtres n'ayant point connu d'autres nations que la portugaise, ils vouloient suivre leur exemple, & rester sous la domination de L. M. Très-Fidéles. D'après cette déclaration, les Espagnols ont cru ne devoir point employer les voies de force contre ces insulaires, avant de savoir les intentions de leur cour à cet égard, & pour cet effet ils ont expédié une frégate pour l'Espagne, d'où ils attendent des ordres ultérieurs.

Les deux frégates du Roi la Notre-Dame de Grace & le St. Jean-Baptiste, dont la première étoit partie au mois de Février 1778, & la deuxième au mois d'Avril dernier, sont rentrées dans le Tage, venant de l'isle de San-Thomé, après avoir laissé à l'isle St. Ferdinand un bâtiment espagnol, destiné à mettre sa nation en possession de cette isle, conformément au dernier traité, conclu entre les deux cours. — Notre cour est vivement pressée de prendre le parti de la France & de l'Espagne, mais elle paroît vouloir persévérer dans le système de la plus exacte neutralité.